

ARRETE SUR LA CIRCULATION
SPIE Citynetworks

Branchement au réseau BT en souterrain pour Monsieur MORTEVEILLE
du 19/05/2025 pour 15 jours et jusqu'à la fin des travaux si nécessaire

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
CONSIDERANT la demande de **SPIE Citynetworks**, représentée par MARQUE Sandra
02 31 20 40 62 de procéder aux travaux indiqués

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise est autorisée à réglementer la circulation pendant 15 jours "chaussée rétrécie"
Chemin Hant Rasin à partir du 19/05/2025 et jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2

L'entreprise est autorisée à fermer la circulation pendant 1 jour "traversée de route" Côte
Maillard entre le 19/05/2025 et la fin des travaux.

ARTICLE 3

L'entreprise n'est ~~pas~~ autorisée à faire une ouverture de chaussée

ARTICLE 4

L'entreprise est chargée d'afficher le présent arrêté et de mettre en place les panneaux de
signalisation correspondants,

ARTICLE 5

L'entreprise devra prévenir les riverains de ces travaux,

ARTICLE 6

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise, au commissariat de Police ainsi
qu'à l'agence routière chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 13/05/2025
Le Maire, Christian Minot

